

DÉLIBÉRATION N°DL20230040 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/03/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Gilles GRECO ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 20h26) , M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Francis NGOH NGANDO

Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à M. Régis CADEGROS

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 20h26)

M Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

ACTION CULTURELLE - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE AU DISPOSITIF «CHÈQUE CULTURE» - AFFILIATION AVEC LA SOCIÉTÉ UP

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Depuis 2015, la commune de Saint-Chamond est affiliée au dispositif « Chèque Culture ». La précédente convention arrivant à échéance le 20 mai 2023, il convient de procéder au renouvellement de cette affiliation.

Le « Chèque Culture » est un titre spécial de paiement, qui s'échange, auprès d'un réseau de prestataires affiliés qui interviennent dans le domaine culturel, contre toutes prestations de billetterie.

En s'affiliant à ce dispositif pour son activité de programmation culturelle, la commune de Saint-Chamond s'engage à :

- accepter le « Chèque Culture » comme titre spécial de paiement pour l'ensemble des spectacles de la saison culturelle,
- signaler son appartenance au réseau « Chèque Culture » sur l'ensemble des supports de communication.

Ce dispositif permettra à la commune de :

- valoriser tout au long de l'année ses événements et soutenir leur prévente,
- augmenter sa notoriété auprès des entreprises et des particuliers,
- gagner de nouveaux publics.

La société UP qui gère ce dispositif s'engage à :

- promouvoir la commune de Saint-Chamond sur les différents outils de communication mis en place par la société,
- rembourser la commune de Saint-Chamond des ventes perçues au moyen de ce titre déduction faite de sa commission.

La société UP percevra une commission égale à 5% HT de la valeur faciale des chèques pour un CA annuel inférieur à 25 000 €. Ce montant sera déduit du montant du remboursement desdits chèques.

L'adhésion au dispositif « Chèque Culture » d'une durée d'un an peut, sauf dénonciation, être renouvelée tacitement pour une durée de cinq années maximum soit jusqu'au 20 mai 2028.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le renouvellement de l'adhésion au dispositif « Chèque Culture » de la société UP,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce renouvellement et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** le remboursement perçu par la commune au budget général.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/03/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 6 avril 2023